

SEANCE DU 12 novembre 2020

L'an deux mil vingt le 12 novembre à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes pour garantir la distanciation sociale des Elus, sous la présidence de Monsieur FALLOU Thierry, Maire. Masques, gel, lingettes sont à disposition des personnes présentes.

Présents : Mmes DRUGEON, PELLETIER BRUNEAU, TEISSERENC, MM. FALLOU, BONIN, BRUNEAU, CHERAMY, FAGNOUX, FAUCHEUX, JOUSSET, POUSSE.

Secrétaire de séance : Mme TESSERENC Cécile

Date de convocation : 06 novembre 2020

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du Conseil municipal du 20 octobre.
- Présentation (par M. Latourès du cabinet BFIE) du projet de réhabilitation de la bache communale après modification
- Choix de l'entreprise pour ces travaux
- Décision modificative Budget eau
- Décision modificative Budget commune
- Projet de remplacement de l'ordinateur
- Projet d'achat de divers matériels
- Point travaux en cours
- Déneigement
- Questions Diverses

I - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 octobre :

- Le conseil municipal valide le compte rendu du conseil municipal du 20 octobre
-

II – Présentation du projet de réhabilitation de la bache incendie par M. Latourès du cabinet BFIE maître d'œuvre en visioconférence.

De la première présentation non recevable, car montant trop élevé, il avait été décidé de retirer de l'offre DCc1, DCc3 et Fs3.

Ces devis ont été demandés pour le terrassement DCc1 et DCc3 à l'entreprise Gautier Gérard qui a répondu pour un montant de 2 553.50€. HT

Et un devis pour le Fs3 a été demandé à Véolia avec qui l'on travaille pour les interventions sur le réseau d'eau potable. Le devis pour le branchement en tranchée ouverte est de 476€ HT.

Les montants proposés par les entreprises après retrait des lignes DCc1, DCc3 et Fs3, sont les suivants :

Prix HT : Ets BLOT	56 458.90€	avec rajout des devis Gautier et Véolia	59 488.40€
Ets SADE	58 715.00€		61 744.50€
Ets TEOS	54 981.52€		58 011.02€
Ets TRASO	55 780.00€		58 809.50€

Après échanges et explications complémentaires, le conseil délibère et retient :

- la Sté TEOS pour 54 981.52€ HT
- Gautier Gérard pour 2 553.50€ HT pour le terrassement avant et après travaux
- Véolia pour 476€ HT pour le branchement de la bache sur réseau d'eau

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0

Les entreprises non retenues seront informées dès demain 13 novembre 2020 par LR-AR.

L'entreprise TEOS sera informée de sa retenue dans les délais légaux, il en est de même pour les deux autres entreprises.

III – Décision modificative Budget eau :

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre 66	Compte 66111	+10.00€
Chapitre 11	Compte 6061	-10.00€

IV – Décision modificative Budget commune :

Après en avoir délibéré, il convient d'apporter les modifications suivantes :

Section Investissement dépenses Chapitre 041 – compte 1313 : - 3 714€
 Section investissement recettes Chapitre 041 – compte 1323 : + 3 714€
 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0

V – Projet de remplacement de l'ordinateur :

Après la présentation du devis de la société D'Klic (société intervenant déjà à la Mairie), il est demandé un complément d'information à cette société et ce point sera revu au prochain conseil

VI – Projet d'achat d'une tronçonneuse thermique :

M. le Maire explique que vu les travaux de bucheronnage qu'il y a besoin de faire dans les terrains achetés derrière l'Eglise, il est nécessaire d'être équipé un minimum, sachant que l'abattage des grandes branches ne sera pas fait par l'employé communal. Mr le Maire embauchera un ou deux volontaires pour l'aider le moment venu .
 ..L'employé municipal n'aura pas les branchages à couper au sol, ce qui représente bien moins de danger..
 Après différents échanges autour de la table, le conseil souhaite acheter les protections nécessaires (pantalon, ou jambières, gants, casque, etc...),

M. le Maire présente le devis de la Sarl Meslard pour une tronçonneuse MS 170 à 179€ HT, un casque, la seconde chaîne sera offerte, à cela il faut ajouter l'huile de chaîne et carburant pour environ 220€ HT et le pantalon de protection ou jambières et les gants. Le conseil accorde une enveloppe de 400€ maximum pour l'achat de l'ensemble aux Ets Meslard de Varize.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs: 0

VII – Déneigement :

M. le Maire explique le principe du déneigement et des modalités de remboursements des frais à l'agriculteur conseiller qui déneige les rues et certaines routes de la commune.
 Le barème est celui fourni par le Conseil Départemental 28 tiré du barème d'entraide de la chambre d'agriculture, rubrique « tracteur sans chauffeur », environ 30€/h.

M. Bruneau se propose, ainsi que M. Chéramy au cas où Mr Bruneau ne pourrait intervenir.

VIII – Bleuets de France :

La collecte n'a pas pu avoir lieu cette année (ni au 8 Mai, ni au 11 Novembre), il est donc envisagé de faire un don de 100€ en compensation, le conseil accepte à l'unanimité.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs: 0

VIII – Colis de Noël des Aînés :

Les conditions requises sont : avoir + de 70 ans et être inscrit sur la liste électorale de la commune.
 Vu le confinement, nous allons reconduire la fourniture de colis des Aînés par la société Traditions du Périgord.
 Les colis seront livrés à la date demandée à la Mairie, pas de déplacements à effectuer.
 Le colis retenu est l'**Escapade champêtre** pour 25.83€ TTC. Il y a environ 35 personnes concernées cette année.
 Le conseil accepte à l'unanimité.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs: 0

IX – Téléthon :

Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande de subvention de 0,25€/hab.

X – Extincteurs :

Remplacement de deux extincteurs arrivés en fin de vie. Le prestataire qui à l'entretien de l'ensemble des extincteurs de la commune ,M. Lalliot ,a fourni un devis pour 336.80€ HT soit un TTC de 404.16€.
 Le conseil accepte à l'unanimité.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs: 0

XI – Divers :

M. le Maire présente la délibération qu'il faudra prendre au prochain conseil pour les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021.

* Sans la prise de cette délibération la situation serait bloquée et les paiements ne pourraient pas être effectués pendant quelques mois en début d'année suivante en cas d'urgence .

Tour de table : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

o o
o

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.